

ÉCHAFAUDAGE FIXE : MONTER, UTILISER, VÉRIFIER (ECHO15)

Formation suivant référentiel du Syndicat Français de l'Échafaudage du Coffrage et de l'Étalement (SFECE)

Application de la réglementation (décret du 01/09/04, arrêté du 21/12/04, CNAM R408 / R457) et 35/CP

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied d'une hauteur inférieure à 24 mètres, conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous. Montage avec console / Montage porte à faux / Montage poutre de franchissement / Potence, poulie à cliquets et corde de levage.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges et étude de cas en salle. Réalisation de montages et démontages sur plateau technique équipé.

PROGRAMME

PROGRAMME

1 - Analyse des risques dus à l'utilisation d'un échafaudage

2 - Les différentes familles et différents types d'échafaudage

- Avantages, inconvénients, comparaison
- Terminologie
- Les différents composants

3 - Analyse et signification des informations indiquées sur les différents panneaux disposés sur un échafaudage

- La charge de service
- Répartie, ponctuelle
- Le respect des limites de charge
- La charge par planchers
- Différence avec la charge de service
- La réception et les vérifications
- Les obligations de chacun
- La réception conformité
- Les différents types de vérifications

4 - Montage de l'échafaudage

- Étude de la notice du l'échafaudage
- Analyse du montage à réaliser et établissement d'un plan de montage
- Assemblage des éléments et montage en équipe.

5 - Quand et comment accéder et circuler sur un échafaudage

6 - La vérification de l'échafaudage

- Identification des différents points permettant de s'assurer de l'état de l'échafaudage
- Établissement de la fiche de contrôle

7 - Le maintien de l'échafaudage en conformité et sécurité

- Les modifications de l'échafaudage
- Les risques et les consignes liés à l'utilisation successive d'un échafaudage par plusieurs entreprises et la co-activité.

8 - Les consignes et mesures compensatoires en cas d'enlèvement des protections collectives

- Rappel des règles de prévention contre les chutes de hauteur
- Délai de mise en œuvre des mesures compensatoires à l'enlèvement des protections collectives

9 - Identification des situations dangereuses

- Comportement et réaction

CONDITIONS

Public visé : Être âgé de 18 ans au minimum, personnel d'entreprise de BTP et du secteur de l'industrie devant monter, démonter, utiliser des échafaudages fixes de hauteur < à 24 m.

Pré-requis : Aptitude médicale aux travaux en hauteur et au port de charges, connaître les situations de travail nécessitant l'utilisation d'un échafaudage fixe, comprendre les textes et dessins figurant dans la notice technique, EPI obligatoires (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants de manutention, casque, harnais, longe).

Le participant doit avoir 6 mois de pratique.

Visite médicale : Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP - Ducos

Effectif : 6 personnes

Durée totale :

16 heures - 2 jours (RECYCLAGE)

24 heures - 3 jours (INITIAL)

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : FPC

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif :

Questionnaire synthétique théorique et évaluation pratique continue.

Questionnaire de satisfaction.

Validation : Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module et mentionnant les résultats des tests.